



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20211129-002775-DE

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

GF/SP

N° 002775

Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Affaires Générales -
Désignation du
représentant de la
Commune d'Apt au
sein de la Société
Publique Locale
«Territoire Vaucluse»

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 1524-5.

Vu, la délibération n° 1561 du 2 juillet 2013 approuvant la création de la Société Publique Locale dénommée « Territoire Vaucluse » dont la Commune d'Apt est actionnaire.

Vu, la délibération n° 2544 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant élection de Dominique SANTONI pour représenter la commune d'Apt auprès de la Société Publique Locale «Territoire Vaucluse».

Considérant, que la démission de Madame Dominique SANTONI de ses fonctions de Maire rend nécessaire que le maire actuellement en fonction puisse siéger au sein de la Société Publique Locale «Territoire Vaucluse».

Considérant, que l'article 15 des statuts de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse prévoit que « les représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales au conseil d'administration sont désignés par l'assemblée délibérante de ces collectivités. »

Il est rappelé au conseil que l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévues par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes qui régissent ces organismes.

En application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002775-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Afin d'alléger la procédure de désignation du représentant de la collectivité, le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, 4ème alinéa du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans un second temps, le Conseil Municipal décide de désigner Véronique ARNAUD-DELOY pour représenter la Commune d'Apt au conseil d'administration de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

